



# ATELIER

#45

## Comment relever le défi des obligations de tri de vos déchets ?

Papier, verre, carton, biodéchet, bois, plastique, métal, etc.

Enjeux | Témoignages

Vendredi 24 mars 2023 > Visioconférence

PRESENTATIONS / INTERVENANTS



107 Participants connectés

- Les Alchimistes - Anne Laure SAINT-GIRONS - [anne-laure@alchimistes.com](mailto:anne-laure@alchimistes.com)
- AS COUDAIR - Alain COUDAIR - [alain.coudair@ascoudair.com](mailto:alain.coudair@ascoudair.com)
- Association des commerces de la Butte - [commercesdelabutte@gmail.com](mailto:commercesdelabutte@gmail.com)
- CMAR PACA - Ninon CHAPPA - [n.chappa@cmar-paca.fr](mailto:n.chappa@cmar-paca.fr)
- CCI - Bertrand LE GUINER - [bertrand.leguiner@var.cci.fr](mailto:bertrand.leguiner@var.cci.fr)
- Elengy - Manon BORDARIES & Antoine SECHET - [antoine.sechet@elengy.com](mailto:antoine.sechet@elengy.com) / [manon.bordaries@elengy.com](mailto:manon.bordaries@elengy.com)
- Flunch Brignoles - Méline ENGUENT - [direction.mam@gmail.com](mailto:direction.mam@gmail.com)
- Hyper U les Arcs - Annelise HAROUCHE - [a.harouche@pacapart.fr](mailto:a.harouche@pacapart.fr)
- Lemontri - Alexandre NOBLET - [alexandre.noblet@lemontri.fr](mailto:alexandre.noblet@lemontri.fr)
- Métropole Aix-Marseille-Provence - Sylvain DAVID & Kevin KHENZU - [sylvain.david@ampmetropole.fr](mailto:sylvain.david@ampmetropole.fr) / [kevin.khenzu@ampmetropole.fr](mailto:kevin.khenzu@ampmetropole.fr)
- SIVED - Christelle MAUPIN : [cmaupin@sived83.com](mailto:cmaupin@sived83.com)
- Synchronicity - Maxime DUCOULOMBIER - [maxime@synchronicity.team](mailto:maxime@synchronicity.team)

### 1. Mise en contexte sur les réglementations du tri à la source des déchets professionnels par la Région Sud

En guise d'introduction de la matinée thématique, [la Région Sud](#) a rappelé la définition d'un déchet d'activité économique (DAE) ainsi que les obligations réglementaires du tri à la source qui concernent ces déchets. La Région a également présenté les enjeux régionaux que pose la gestion des DAE.

#### A. Définition

##### Un déchet d'activités économiques (DAE)



C'est un déchet produit par un acteur autre qu'un ménage, c'est-à-dire une **entreprise, un commerce, un artisan, un établissement public ou une administration** (écoles, hôpitaux, etc.)



Les DAE peuvent être **non dangereux** (papiers, bois, métaux, etc.), **dangereux** (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou **inertes** (béton, briques, gravats, etc.)  
→ cette matinée se concentre sur les déchets **non dangereux non inertes**

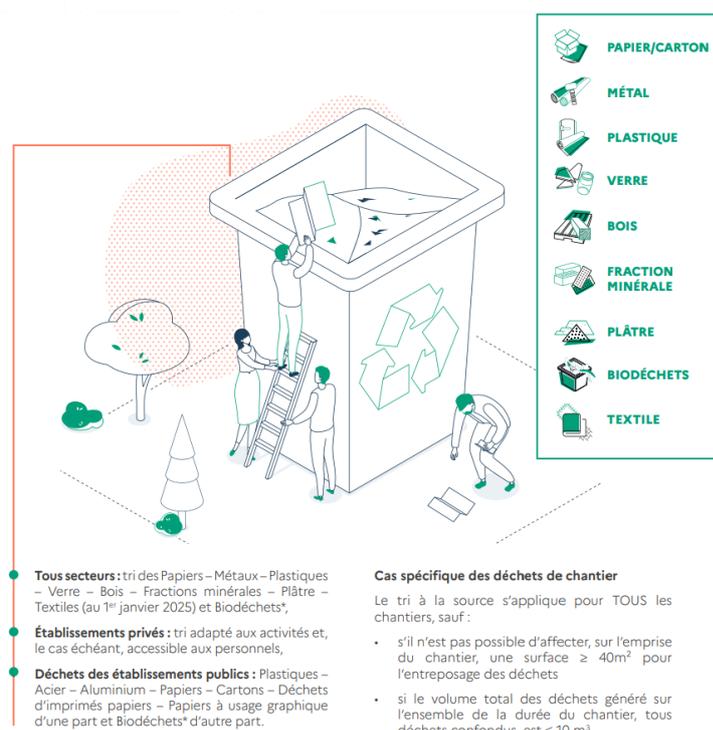


Dès lors qu'un DAE est **collecté en mélange avec les déchets des ménages**, par le service public d'élimination des déchets (déchetterie ou porte-à-porte), il devient un **déchet "assimilé"** à ceux des ménages et est intégré aux **DMA** (déchets ménagers et assimilés) → *Ils représentaient en 2017 ~20% du gisement des DMA*

## B. Les réglementations

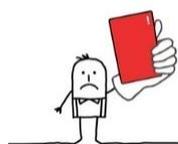
La production de déchets étant directement liée à la croissance économique et de la population, de gros enjeux se posent quant à la gestion efficace et optimale des déchets. Pour répondre à ces défis, ces dernières années ont été marquées par la **multiplication des textes réglementaires** qui imposent une meilleure gestion des déchets que ce soit en termes de prévention mais également de recyclage. Certains d'entre eux définissent en particulier des obligations en matière de tri à la source des DAE :

- [La loi du 17 août 2015](#) relative à la transition énergétique pour la croissance verte a établi obligation de tri à la source dès 2016 pour 5 types de flux : papier, bois, verre, plastique et métal
- Le [décret](#) du 16 juillet 2021 a étendu l'obligation du tri à la source de 5 à 7 flux (déchets de fraction minérale et de plâtre). Un 8ème flux, celui du textile, sera concerné par l'obligation à partir de 2025
- La [réglementation sur la généralisation du tri à la source des biodéchets](#) (déchets alimentaires et les déchets "verts") s'est progressivement étendue et concernera dès début 2024 tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.)
- La [loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire \(AGEC\)](#) du 10 février 2020 a précisé les ambitions des obligations de tri à la source et a conféré aux Régions des compétences d'animation et de coordination liée à l'économie circulaire. Pour la Région Sud, l'objectif de la planification régionale est d'améliorer la traçabilité des DAE qui sont en mélange avec ceux des ménages afin de mieux les connaître et de généraliser la Redevance Spéciale (cf page 14 pour plus d'informations sur la Redevance Spéciale).



[Schéma de la plaquette "Entreprises, artisans, commerces, collectivités, administrations : en la matière, soyez efficace !" \(2022\) - Source ADEME](#)

Ces réglementations s'accompagnent de l'application de certaines sanctions en cas de non-respect du tri à la source des déchets professionnels. Ces amendes peuvent être très lourdes notamment dans les cas des dépôts sauvages et des installations illégales.



### Les sanctions encourues en cas de non-respect

Le non-respect du tri des 9 flux est passible d'une [sanction administrative](#) d'un montant maximal de 150 000€ et constitue une [infraction pénale](#) punie d'une peine maximale de deux d'emprisonnement et 75 000€.

# ATELIER

# #45

## C. Les enjeux de gestion des DAE pour les collectivités en Région Sud

En Région Sud, les services publics collectent un tiers des DAE produits par les entreprises et les administrations ce qui engendre une pression grandissante sur les services de collecte des collectivités. En effet, la **compétence de collecte** et de gestion des déchets des collectivités devrait normalement concerner **uniquement les déchets des ménages**. Pour autant, celles-ci collectent également divers flux et typologies de DAE dont la valorisation est moins évidente.

Ainsi, **40% des déchets collectés par les collectivités en Région Sud sont des DAE**, ce qui en fait une particularité régionale (20% à l'échelle nationale) et engendre de nombreux défis en matière de gestion et de valorisation. Malgré une **progression de 10 points du taux de recyclage des DAE et DMA en 5 ans** (50% contre 40% il y a 5 ans), la Région est loin d'avoir atteint **l'objectif de 65% de recyclage des déchets non dangereux non inertes en 2025**.

Or, **70% des DAE sont valorisables** et certains flux sont plus faciles à traiter et valoriser que d'autres pour autant qu'ils soient bien triés (ex : bois, papier, métal). **Lorsqu'ils ne sont pas triés correctement, ces déchets finissent en centres de stockage ou incinérés**. Cependant, la région est dotée de capacités limitées pour stocker les déchets. Il faut également noter que **20% à 30% des déchets en mélange sont des biodéchets** dont la teneur en eau réduit grandement les performances des incinérateurs.

# ATELIER



### Focus sur la situation régionale

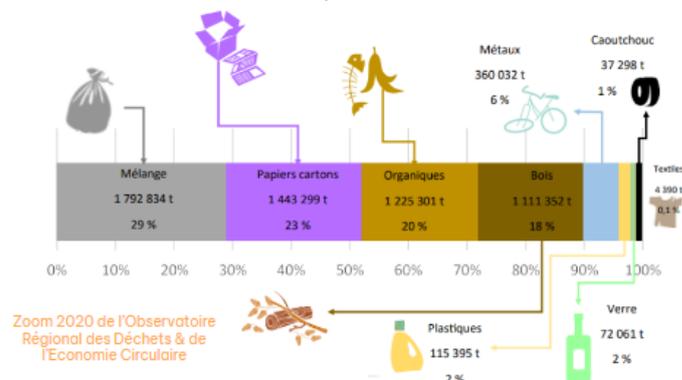
**3,7 millions de tonnes** de déchets d'activités économiques (DAE) non dangereux non inertes ont été collectés en région Sud via des filières réglementaires

**33,4% collectés et traités** via les services publics d'enlèvements des déchets

**4,8 millions de tonnes estimées** de gisements de DAE dans la région,

**741 000 tonnes ne seraient pas tracées** (traitement interne, réemploi & réutilisation, filières non réglementaires, etc.)

**71% du gisement de déchets d'activités économiques (non dangereux non inertes) sont valorisables**



**Question / Responsable Sécurité Environnement, BLH :** Les fournisseurs ont-ils l'obligation de reprendre les déchets d'emballage si on leur en fait la demande ? (cartons, films plastiques, palettes)

**Réponse / Région :** Les entreprises peuvent demander à leurs fournisseurs de récupérer une partie des emballages ou des palettes et d'étudier la possibilité d'utiliser des emballages récupérables et réutilisables. Aujourd'hui, des entreprises de logistique proposent des systèmes d'emballage qu'ils récupèrent directement en fin de livraison mais cela n'est pas faisable pour l'ensemble des fournisseurs. Nous vous invitons donc à échanger avec eux.



**Question / RCC PACA :** Des précisions sur la généralisation de la redevance spéciale ?

**Réponse / Région :** La redevance spéciale se déploie assez bien en région mais chaque territoire définit sa propre stratégie d'application de la redevance spéciale.

# #45



# ATELIER



**Question Responsable Sécurité Environnement, BLH** : Nous trions avec apport en déchetterie (cartons notamment) mais pas de "traçabilité" de leur part (pas d'attestation mais uniquement espace en ligne avec typologie des déchets et quantité mais pas l'exutoire finale) est-ce recevable ?

**Réponse / Région** : Concernant la traçabilité en déchetterie :

- pour les déchetteries publiques : cela dépend des territoires et comment elles sont organisées pour accueillir les DAE. Les déchetteries sont incitées à donner des éléments factuels qui permettent aux entreprises d'avoir une visibilité sur les déchets amenés.
- pour les déchetteries professionnelles : celle-ci doivent pouvoir remettre une attestation



**Question** : Il y a tellement de plastiques différents, lesquels concernent le flux plastique ? Uniquement le plastique identifié recyclable ? Comment les plastiques sont ensuite différenciés et recyclés ?

**Réponse / Région** : Aujourd'hui la loi est très large donc elle concerne tous les plastiques qu'il faut donc isoler et trier proprement. La difficulté est qu'il existe plein de types de plastique et de résines et toutes ne sont pas recyclables facilement.



**Question / ETA606** : La redevance spéciale se cumule avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

**Réponse / région** : Cela dépend des territoires.



**Question** : Qu'en est-il de la REP Bâtiment qui était prévue en janvier 2023 et qui semble reportée ? Quels organismes contacter ?

**Réponse Circul'R** : La Région Sud a réalisé une matinée thématique sur le sujet de déploiement de la REP PMCB décembre dernier. En voici la synthèse : [En savoir plus](#).

Et pour les éco-organismes dédiés au flux du BTP, vous pouvez contacter un des éco-organismes correspondants à vos flux : Ecomaison, Valdelia, Valobat et Ecominero.

**Yannick KNOPPERS** : Je me tiens à votre disposition pour vous informer sur ces organismes (yknoppers@maregionsud.fr / 04 88 73 69 63) - Voici une fiche sur les éco-organismes des filières REP : [www.ordeec.org/fileadmin/user\\_upload/ZOOM\\_6\\_-\\_REP\\_-\\_2020.pdf](http://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/ZOOM_6_-_REP_-_2020.pdf)



**Question** : Notre bureau d'études intervient pour définir les dimensions des locaux à déchets dans les projets de construction destinés à accueillir des activités de commerces, restaurants, hôtels, bureaux et autres activités diverses... Y a-t-il une source où nous pourrions disposer de ratios de productions par flux et par activités pour réaliser ce dimensionnement ?

**Réponse / Région** : Voici une fiche de 4 pages sur les déchets des activités économiques en région : [https://www.ordeec.org/fileadmin/user\\_upload/ZOOM\\_3\\_-\\_DAE\\_-\\_2020.pdf](https://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/ZOOM_3_-_DAE_-_2020.pdf)



**Question** : Existe-t-il une liste de déchetteries professionnelles ?

**Réponse / Région** : Oui, ci-joint la cartothèque et la liste des déchetteries professionnelles (non exhaustif) : <https://www.ordeec.org/cartotheque#lightbox> et [Tableau de bord 2020](#)

+ On peut également ajouter la déchetterie professionnelle d'Antibes gérée par UNIVALOM.

+ Déchèterie professionnelle MAT'ILD créée l'an dernier sur la commune de Bouc Bel Air



**Question** : Peut-on mettre de côté les grands volumes de bouteilles plastiques pour reprise par le fournisseur ?

**Réponse / Région** : Oui il faut juste s'interroger sur les seuils définis par la DREAL). À partir d'un certain seuil il faut prendre des précautions particulières.

## 2. Les solutions de tri à la source des déchets pour les entreprises et les artisans (AS Coudair, Association des commerces de la Butte, CMAR PACA, CCI, Hyper U les Arcs, Synchronicity)

L'objectif de la matinée était de **présenter et d'apporter des solutions concrètes et opérationnelles** pour les participants à mettre en place dans leurs locaux et leurs lieux d'activité afin de **trier leurs déchets à la source**. Ce deuxième temps de la matinée a permis de donner la parole à différents intervenants (entreprises privées et chambres consulaires) afin de bénéficier de leur partage d'expérience en matière de tri des DAE.

### A. AS COUDAIR - Salon de Coiffure de Alain COUDAIR à Digne-les-Bains



#### AS COUDAIR – Salon de coiffure

##### **La salon a mis en place les démarches suivantes :**

- Recyclage des cheveux (gisement de centaines de litres par mois)
  - **Processus** : affiliation à l'association Capillum qui revalorise les cheveux dans les secteurs de la chimie/cosmétique, l'agriculture et la dépollution des océans
  - **Prix** : 200 euros par an
  - **Inconvénients** : besoin de disposer de suffisamment d'espace de stockage
- Autres déchets :
  - **Processus** : revalorisation par La Collecte du Coiffeur, 4 ramassages par an,
  - **Flux concernés** : plastiques pollués, bombes aérosols, emballages cartons
  - **Inconvénients** : besoin de disposer de suffisamment d'espace de stockage
- Projet en cours sur l'utilisation d'emballages réemployables

##### **Bénéfices :**

- Diminution du nombre de sacs poubelles
- Lauréat Eco Défi
- Attraction d'une nouvelle clientèle attachée à l'environnement grâce à une communication faite sur ses démarches
- Préservation de l'environnement

##### **Pour aller plus loin**

- Plus d'informations sur Capillum : <https://www.capillum.fr/>
- Autre association de collecte et valorisation des cheveux : les Coiffeurs Justes : <https://coiffeurs-justes.com/>
- Solution de dépollution à base de cheveux Ecofair : <https://ecofhair.com/>



**Question / RCC PACA** : Qu'en est-il des cheveux colorés ?

**Réponse / Synchronicity** : Aucun problème pour les cheveux colorés. Ils peuvent être utilisés en boudin d'absorption pour capter les polluants marins



## B. CMAR PACA - Ninon CHAPPA



### Les services d'accompagnement de la CMAR PACA :

- **L'opération Eco Défi** portée par ADEME, la Région et les chambres consulaires
  - **Objectif** : valoriser ce que font les petites entreprises d'un point de vue environnemental et les aider à aller plus loin
  - **Thématiques** : déchets (y compris sur les aspects réglementaires comme la fin des sacs plastiques ou les déchets dangereux), gaspillage alimentaire, réemploi, réparation, vrac, eau, énergie, coproduits, transport et responsabilité sociale
  - **Territoires qui ont lancé la démarche** : Marseille, Serre-Ponçon, etc (en cours de lancement dans d'autres collectivités)
- **Autres accompagnements :**
  - **Déclic Environnement** (2 demi-journées pour passer à l'action pour toutes les entreprises artisanales - revient à un coût 0 pour les artisans)
  - **Diagnostic de flux** : pour les entreprises qui ont des flux importants, avec matières premières comme énergie, eau ou déchets, participation financière de l'entreprise si engagement sur un plan d'actions

### Pour en savoir plus :

- <https://www.cmar-paca.fr/>
- <https://www.ecodefis-provencealpescotedazur.fr/>
- Bilan de l'opération "Eco-défis" <https://youtu.be/> <https://www.cmar-paca.fr/detail-offre/>
- Pour plus de renseignements sur la démarche Répar'acteurs [Cliquer ICI](#)



**Question** : Est-ce que toutes les chambres de métiers proposent le dispositif Eco Défi (Ile de France) ?

**Réponse** : Toutes les CMA proposent un accompagnement environnemental. Les programmes Eco Défis et label Répar'acteur sont des marques nationales et existent sur l'ensemble du territoire mais ne sont lancés qu'en fonction de la formalisation d'un partenariat entre la CMA et la collectivité. Le dispositif Déclic Environnement est un programme régional mais des dispositifs comparables existent dans d'autres régions.



**Question** : Il existe sur Paris un organisme qui récupère les déchets de laboratoire de prothèse dentaire, je n'ai trouvé aucun organisme dans la région (Nice) : nos produits évoluent avec les technologies : résine à imprimer donc bidons vides en alu ou autres avec les résidus de résine dedans (pour l'instant nous polymérisons l'intérieur et stockons ces bouteilles) , de l'alcool isopropylique chargé en résine et divers matériaux (chutes de disques à usiner : pmma , zircone..) Avez-vous quelques noms/contacts à nous donner ? Coralie Viruega sera-t-elle capable de nous informer ?

**Réponse / Région** : Concernant les déchets des prothésistes dentaires, METACONCEPT Recyclage dispose d'équipements professionnels, des équipes prêtes à intervenir dans la France entière.

**Réponse / Synchronicity** : Aucune possibilité de recycler si vous avez des matériaux complexés avec plusieurs matières. Le principe de base du recyclage, c'est des matières "pures", trier à la source.

# ATELIER

# #45



# ATELIER

## C. Association des commerces de la Butte & Synchronicity - Basile BAIXE & Maxime DUCOULOMBIER

Dirigeant d'un commerce familial depuis les années 80 autour du Cours Julien, Basile fait partie de l'[Association de commerçants du Cours Julien](#) (Marseille) qui porte, avec [Synchronicity](#) un projet - [la Butte Circulaire](#) - de collecte et de valorisation des déchets dans le quartier pour offrir des solutions aux commerçants et leur permettre d'être exonérés de la Redevance Spéciale.

Le projet a démarré avec l'arrêt de la collecte, par la collectivité, des déchets des professionnels collectés avec le reste des DMA ce qui a encouragé les commerces à trouver des solutions. En effet, la collectivité n'était plus en mesure, même avec la Redevance Spéciale, d'améliorer son rythme de collecte.



### LA BUTTE CIRCULAIRE



**Fonctionnement** : l'association a investi un **local de 100 m<sup>2</sup>** exploité par la Métropole pour pouvoir opérer une **collecte décarbonée** (à vélo) de **tous les flux** des commerces (environ **100 commerces**) **3 fois par semaine** depuis août 2022.

**Freins** : **espace de stockage** nécessaire entre les collectes, d'où volonté de passer à collecte 6 fois par semaine.

**Bénéfices** : **coûts évités** pour les collectivités (la gestion des déchets est le 2ème poste de coûts pour les collectivités), **économies** très importantes générées (valorisation de gisements qui sont des ressources et non pas des déchets), **effet d'entraînement** d'autres acteurs économiques pour se coopérer et se coordonner afin de trouver une solution commune, **création d'emplois** (3 ETP)

**Exutoires** : les gisements sont envoyés vers une multitude de filières, le partenaire principal sur la partie recyclage est **Veolia**. Concernant les cartons, entre 20 et 30% de carton peut être réemployé.

**Résultat** : **94% de valorisation des déchets des professionnels**. Le niveau de tri atteint est suffisant pour faire du surtri et appliquer la hiérarchie des déchets de l'économie circulaire (prévention, réemploi, recyclage). Le résiduel des artisans commerçants restaurateurs (notamment les plastiques souples) représente moins de 70 litres par jour. Le déchet le plus complexe reste le polystyrène expansé.

**Clés de réussite** : il est important de **comprendre les besoins** des commerçants et de mettre à leur service des **outils qui soient simples**. Avec l'ultra proximité et l'effet d'entraînement, les commerçants adhèrent.

**Coût moyen** : environ **1600 euros par an, égal ou jusqu'à moitié moins cher que la Redevance Spéciale**. Entre **10 et 20% de marge pour Synchronicity** qui met à disposition des commerces un rapport de collecte et de valorisation très détaillé ainsi qu'une interface pour communiquer sur les données recueillies notamment les erreurs de tri.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a également encouragé et soutenu [un projet similaire expérimental](#) dans un autre quartier où opère Synchronicity (Rue de la République).

Pour en savoir plus sur d'autres formes d'accompagnement par des associations :

- L'association [Ecoscience Provence](https://ecoscienceprovence.com/) <https://ecoscienceprovence.com/> propose un accompagnement des commerçants vers des pratiques éco-responsables avec le label Commerce Engagé en matière de réduction et gestion des déchets (mais aussi approvisionnement local, énergie, eau, éthique et engagement social, transport ...).



# ATELIER

#45

## D. CCI - Bertrand LE GUINER

La majorité des TPE et PME recourait jusqu'à récemment aux services de collecte des collectivités. L'apparition et la diffusion des systèmes de Redevance Spéciale ont modifié cette logique et ont déclenché une réflexion avec des réorganisations, liées aux espaces de stockage notamment, mais également à des initiatives de mutualisation.

La [CCI](#) accompagne les acteurs économiques afin de les aider à s'adapter à ces transformations.



### Les services d'accompagnement de la CCI :

- Organisation de réunions d'information
- Outils de sensibilisation (diagnostic déchets, imprim'vert, clef verte pour le tourisme, etc.).
- Animation de réflexions sur l'économie circulaire pour développer d'autres boucles, offre plutôt réservée à des entreprises industrielles
- Diagnostics de flux, explorations et identifications de synergies via les ateliers PTSI ("speed business meeting de flux")

### Clés de réussite d'un respect des obligations du tri à la source :

- Nécessité de **former un trinôme entre la collectivité, les associations d'entreprises** (pour la mutualisation) et les entreprises. Entre **50 et 60%** des dirigeants **ignorent que la gestion des déchets** relève de leur **responsabilité**
- **Adopter une approche globale** (économie circulaire, énergie, mobilité, etc) avec le dirigeant de la PME/TPE à contrario d'un accompagnement fragmenté

[Pour aller plus loin](#) : La CCI du Var propose un autodiagnostic déchets gratuit [ICI](#)

## E. Hyper U les Arcs - Annelise HAROUCHE

Annelise HAROUCHE est responsable QHSE pour 3 supermarchés U dont les contraintes et les infrastructures différentes impliquent d'aborder la question du tri à la source des déchets de façon pragmatique, rationnelle et individualisée.



### Gestion des déchets

- La **centrale U** récupère une partie des flux de déchets lors des livraisons (notamment le polystyrène) dont les devenir sont variés, ils sont utilisés notamment dans la fabrication de cadres photos. Le reste des flux (ex : palettes) est à la charge du supermarché est gérés **via partenariats locaux**
  - Mise en place d'une **mini-zone de tri pour le flux des palettes et du carton, minimisation des déchets alimentaires** (paniers Too Good to Go, dons aux associations (humanitaires ou pour les animaux, **compost** en dernier recours)
  - Les textiles non vendus sont repris par une association locale ou par une prestataire qui vient récupérer les vêtements professionnels

### Données sur les déchets

- 427 tonnes de carton, 26 tonnes de plastiques durs et souples, récupération des polystyrènes (6 tonnes), aluminium (300 kg), papier-prospectus (5 tonnes), cintres (1 tonne), DEEE (17 tonnes).
- Gaspillage alimentaire (encore la moitié non revalorisée) : 18% de produits vendus à prix réduits, 4,5% en Too Good to Go, 20% vers des associations, 3% en valorisation (ex : animaux)
- 240 t/an de déchets résiduels et plus de 480 t/an valorisés (réemploi et recyclage), **soit 67% des déchets valorisés**

La réussite de la démarche de tri à la source de l'Hyper U s'explique par 4 éléments clés :

- **S'appuyer sur l'humain** - il est indispensable d'embarquer le personnel, et notamment les personnes chargées de faire les tournées auprès des commerçants dans la galerie qui sont forces de proposition. Cela passe notamment par des **réunions de sensibilisation** (sessions de formation et sensibilisation mises en place notamment lors de l'onboarding des salariés) et des **temps de dialogue** mais également par une **vision et un soutien fort du dirigeant**. La sensibilisation des collaborateurs s'effectue en interne, car les prestataires externes ne sont pas toujours familiers des problèmes/obstacles internes.
- **Fixer des objectifs aux équipes sur la gestion des déchets** : la valorisation des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire font partie de la **feuille d'objectifs** d'Annelise, mais est également un **objectif quotidien des collaborateurs**
- **Connaître ses flux de déchets** et disposer des **espaces et des équipements** adaptés (espace de tri disponible de 100 à 200 m<sup>2</sup>)
- **Échanger avec ses partenaires locaux** et son écosystème pour trouver des solutions de valorisation à ses déchets.



*Question : Quelle densité d'un bac de déchet ?*

*Réponse / Synchronicity : La densité moyenne d'un bac déchet 660 litres est de 60kg/m<sup>3</sup>*



*Question / Entreprise Vers Ma Terre / RCC PACA : Avez-vous mis en place des formations et/ou des ateliers de sensibilisation auprès de vos équipes pour aller plus loin ?*

*Réponse : Tout à fait, nous avons un parcours d'intégration pour tous nos collaborateurs avec des formations dès leur arrivée dans l'entreprise*



*Question Entreprise Vers Ma Terre / RCC PACA : Faites-vous également appel à des prestataires externes pour ces ateliers de sensibilisation ou cela se réalise-t-il uniquement en interne ?*

*Réponse : Uniquement en interne*



*Question / ARBE : Travaillez-vous également sur la diminution des déchets notamment en travaillant avec vos fournisseurs pour limiter les sur-emballages ?*

*Réponse : Notre fournisseur majoritaire est notre centrale qui mène le combat. A notre niveau, nous sommes sur des pistes (ex : mettre en place la consignation de nos bouteilles de vin pour la remise sur le circuit...)*

#### D'autres ressources échangées lors des échanges :

- Cyrkl <https://cyrkl.com/fr/marketplace> a développé une plateforme 100% gratuite afin de fluidifier les flux de déchets sur le territoire, elle s'adresse aux entreprises soucieuses de trouver de nouveaux partenaires pour la valorisation de leurs déchets ou celle qui souhaitent s'approvisionner en matières premières secondaires.
- Sur la [micro-méthanisation en centre-ville](#) : les terrasses du port de Marseille vont installer cette année un micro méthaniseur sur le toit du centre commercial, pour traiter les biodéchets et le transformer en énergie, eau et compost directement sur place.

# ATELIER

#45

### 3. L'accompagnement des collectivités pour aider les acteurs économiques à trier à la source leurs déchets professionnels

#### A. La Métropole Aix-Marseille-Provence - Sylvain DAVID & Kevin KHENZU

##### Quelques chiffres sur la Métropole

- La Métropole a été créée en 2016 en fusionnant 6 intercommunalités qui rassemblent près de 1,9 million d'habitants
- À l'échelle de la Métropole, 1,2 million de tonnes de DMA sont collectés



Indicateurs (2020)	AIX MARSEILLE PROVENCE
Population (habitants) INSEE 2017	1 898 561
DMA collectés (2021) <ul style="list-style-type: none"><li>• OMR</li><li>• Sélectives</li></ul>	1,2 M t (644 kg/hab) 0,7 M t (363 kg/hab) 79 k t (44 kg/hab)
Exutoires DMA	Valo. Matière/orga : 39% Valo. Energétique : 27% Enfouissement : 34%

##### Les enjeux de la Métropole

- La saturation des exutoires et des centres enfouissement
- La réduction de l'incinération : enjeu de réduction des déchets alors que les incinérateurs ne pourront plus accueillir certains flux
- Le retard de la Métropole en termes d'objectifs de collecte et de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés mais aussi d'harmonisation des standards de tri et de collecte et des modalités de gestion des déchets.

##### L'application de la Redevance Spéciale

- L'harmonisation de la Redevance Spéciale est en cours sur l'ensemble des communes de la Métropole

### La Redevance Spéciale (RS)

- ➔ La Redevance Spéciale s'applique sur les collectivités qui assurent la collecte et le traitement des déchets non ménagers et financent ce service par le budget général. Celle-ci est facultative si la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est appliquée.
- ➔ Rappel de la loi et des objectifs de la RS : tous les établissements publics et privés sont éligibles à la Redevance Spéciale en vertu de l'application du principe "pollueur/payeur". La Redevance Spéciale s'applique aux usagers (hors ménages) dont les déchets sont pris en charge par la collectivité. Si un établissement ne souhaite pas bénéficier de la collecte de la collectivité celui-ci peut s'orienter vers d'autres prestataires. Il y a donc un enjeu pour les professionnels de réaliser un état des lieux de leur production de déchets afin d'effectuer un choix de collecte qui sera adapté à leurs besoins et leurs flux.





# ATELIER

## Les actions de la Métropole pour un meilleur tri à la source des déchets

- La Métropole favorise l'émergence et le développement d'associations locales pour aider la collecte et la valorisation alternative des déchets
- Des partenariats avec la CMAR PACA ont été réalisés pour réaliser des campagnes de sensibilisation sur ces questions
- Le Métropole soutient les démarches de labellisation "[Commerce Engagé](#)"
- Des outils sont mis à disposition sur le site internet de la Métropole
- Concernant les biodéchets : la Métropole a mis en place différents dispositifs de collecte : composteurs, abri-bacs dans l'objectif de respecter la réglementation de 2024 sur l'obligation du tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des usagers.

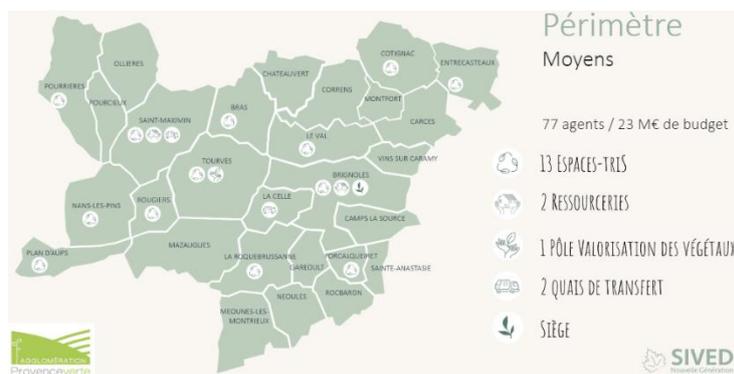
### Pour en savoir plus :

- [Stratégie de la Métropole en matière de gestion des déchets : En savoir plus](#)
- [Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole AMP pour répondre l'objectif 2035 "zéro déchet, zéro gaspillage"](#)
- [Tarification Incitative pour les ménages](#)
- [Gestion de proximité des biodéchets : https://paca.reseaucompost.org/](https://paca.reseaucompost.org/)

## B. LE SIVED - Christelle MAUPIN

### Quelques informations sur le SIVED

- Compétences : collecte/traitement des déchets pour 54 communes varoises où la Redevance Spéciale est appliquée
- Ressources humaines : 77 agents
- Budget 23M€
- Infrastructures : 13 espaces tris, 2 ressourceries (un réel essor)



### **Processus d'assujettissement à la Redevance Spéciale**

- Nécessaire engagement politique fort pour faire porter le coût de la collecte de déchets des usagers non ménagers aux professionnels
- Sensibilisation et communication
- Prospection auprès des établissements concernés
- Proposition de contrat (pas d'obligation si l'établissement a recours aux services d'un prestataire privé)
- Signature et attribution des bacs et suivi - facturation une fois par an

**Résultat : 525 points collectés avec un litrage très peu cher - 0,0568 € (2023)**

**Leviers :** prix de litrage bas, **exonération de la TEOM**, outils & accompagnements avec un service en contact en direct, déploiement du label "Commerce Engagé"

**Freins :** estimation des volumes au sac plutôt qu'au bac, espace de stockage des professionnels insuffisant, bacs non conformes (pas de collecte)



# ATELIER

#45

## Cas concret

### Exemple d'une boulangerie (avant/après)

	HORS CONTRAT RS	AVEC CONTRAT RS
Types et volumes de bacs	4 x 660 L OMR 2 x 660 L EMB	1 x 660 L OMR 6 x 660 L EMB 2 x 660 L CARTON
Fréquence de collecte	4 collectes OM 2 collectes CARTON	2 collectes OM 1 collecte CARTON
Qualité du tri	Pratiquement pas de tri	Tri effectué
Taux de réduction de la facturation	Le volume avant contrat serait facturé 15 595€ contre 8182€ avec contrat RS soit divisé pratiquement par deux	

Bac hors  
contrat RS



Bacs avec  
contrat RS

#### Pour en savoir plus :

- [Sur le fonctionnement de la Redevance Spéciale.](#)
- [Sur le SIVED NG : https://sived83.com/](https://sived83.com/)

#### 4. Le recours aux services de prestataires pour gérer ses déchets

##### A. Les Alchimistes & Flunch Brignoles - Anne-Laure SAINT-GIRONS et Méline ENGUENT

Près de **80% des déchets organiques** sont incinérés ou enfouis, le reste étant valorisé loin des villes, alors que les déchets organiques sont des **ressources** indispensables pour conserver et entretenir des **sols sains et vivants**. Il est très important d'avoir des sols en bonne santé car les sols sont des **puits de carbone** et contribuent ainsi à lutter contre le réchauffement climatique.

[Les Alchimistes](#) proposent une solution pour répondre à un triple enjeu 1) généralisation du tri à la source des biodéchets, 2) valorisation locale des biodéchets, 3) protection et restauration des sols.



#### Description de leur solution :

- Mise à disposition de bacs pour les biodéchets qui sont échangés par des bacs vides et propres lors de la collecte. Les déchets sont mis en vrac dans le bac afin d'éviter de retrouver des sacs poubelle en plastique.
  - 3€/ bac de coût de prestation de lavage
- 10% du tonnage total est collecté en vélo cargo
- Maillage du territoire avec plusieurs plateformes où sont sur-triés les déchets
- Traçabilité de la collecte via un extranet
- Reporting et communication auprès des clients sur les erreurs de tri
- Ateliers de sensibilisation et de formation sur la boucle alimentaire

#### Réponse aux enjeux des professionnels :

- Le coût de traitement des déchets augmente de façon significative, ne pas trier va coûter de plus en plus cher
- La loi sur le tri à la source des biodéchets s'est progressivement étendue pour concerner tout le monde en 2024

## Quelques informations sur les Alchimistes

- Société Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale créée en 2019 à Marseille, présente également en Côtes d'Azur, bouches du Rhône, Vaucluse (Grand Avignon) et Ile de France
- Activités :
  - Collecte des déchets alimentaires pour produire du compost et nourrir les sols. Le compost est vendu localement à des agriculteurs pour boucler la boucle des déchets organiques
  - Accompagnement des clients pour sensibiliser et encourager à réduire ces déchets
  - Travaille aussi bien avec le secteur public (expérimentation avec la Métropole AMP pour collecter les déchets alimentaires des ménages) que le secteur privé
  - Démarches de sensibilisation pour mutualiser les collectes pour proposer des tarifs plus attractifs et une logistique moins carbonée, mobilisation des commerçants à s'associer et collaborer.

**Exemple d'application** : le cas de FLUNCH Brignoles, client des Alchimistes et entreprise assujettie à la Redevance Spéciale du SIVED NG.

### Cas concret

#### Témoignage de Flunch Brignoles

##### Type de contrat

- 1 x 120 L OMR en C2
- 5 x 660 L EMBALLAGES en C1
- 2 x 660 L CARTONS en C1
- 4 x 120 L BIODECHETS en contrat privé

##### Bonnes pratiques

- Tri des biodéchets en cuisine
- Tri des emballages en salle

##### Résultats

- Un volume d'OMR sur le plus petit bac existant (120 L).
- Facture optimisée au plus bas



SIVED  
Nouvelle Génération

**Question ARBE** : Malgré le sur tri j'imagine qu'il reste parfois quelques plastiques, avez-vous fait des tests sur ces emballages plastiques dits "compostables" afin d'identifier à quels points ils se dégradent au sein de vos plateformes et comment ils impactent la qualité de votre compost in fine ?



**Réponse Les Alchimistes** : Nous sommes très vigilants (sur-tri de tous nos bacs) et très prudents sur ce que nous autorisons (cahier des charges précis) ce qui nous permet d'avoir un taux d'inerte de 0,02% sur nos dernières analyses (vs 3% autorisés sur la norme NFU44051)



**Question** : Je vois que vous collectez la viande et le poisson. Comment faites-vous pour les dissocier ?

**Réponses / Les Alchimistes** : On ne dissocie pas, on collecte tous les déchets alimentaires carnés ou non. Ceci est possible car notre site est agréé SPA3 (=agrément sanitaire pouvant accueillir les sous-produits animaux catégorie 3)



**Question / CCSB** : Le sur-tri est-il forcément obligatoire s'il n'y a pas d'utilisation de sacs ?

**Réponse / Les Alchimistes** : Chez les Alchimistes oui car notre promesse c'est de produire un compost exempt d'inertes et malheureusement même avec de la bonne volonté il y a tous les jours des erreurs involontaires : ex un lycée qui fait 1000 couverts/j a souvent 1 ou plusieurs fourchettes qui passent au travers et si nous ne la détectons pas et bien elle se retrouve dans le sol ... vous imaginez quand c'est un pot de yaourt c'est pire ... ce pot va passer dans notre broyeur et se retrouver dans le sol en une multitude de micro particules. C'est pourquoi nous faisons du sur tri systématiquement. Étant donné qu'on contrôle la qualité du tri de chaque bac, on progresse énormément sur la qualité du tri et on obtient des résultats autour de 97% de bonne qualité.



**Question** : Vous collectez sur le Var ?

**Réponse / Les Alchimistes** : Oui bien sûr notre station de compostage est installée à la Farlède, vous êtes la bienvenue si vous souhaitez venir la visiter !

# ATELIER

# #45



# ATELIER

## B. Lemontri & Elengy / Alexandre NOBLET et Manon BORDARIES & Antoine SECHET

lemontri

### Quelques informations sur Lemontri

- Société Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale créée en 2016
- **Activités :**
  - Offre un **service pour aider à trier à la source et collecter les déchets** avec des engagements sur le réemploi local, le recyclage et la traçabilité des déchets collectés (reporting disponible pour le client sur la fin de vie de ses déchets)
  - **Mise en place de bacs de stockage et d'éléments de communication** pour bien expliquer la démarche aux collaborateurs. Les bacs sont transparents notamment pour sensibiliser sur la production et accompagner le bon geste de tri
  - À l'installation des bac, des formations sont organisées pour expliquer comment et où sont recyclés les déchets
- **Modèle économique :** Lemontri ne se rémunère pas sur les prestations de collecte et de valorisation des déchets mais sur les services d'accompagnement et de formation

### Les éléments clés d'une bonne gestion des déchets :

- **Tri très fin des plastiques** car les mélanges complexifient la valorisation
- **Fréquence de la collecte en fonction du besoin du client**
- **Signalétique ludique, colorée**, claire et simple sur les bacs
- **Transparence sur le devenir des déchets** et information sur la qualité du tri du client
- **Embarquer** les personnes responsables du ménage dans la démarche

### Exemple de cas concret : la société [Elengy](#), cliente de [Lemontri](#)

- **Activité industrielle :** gamme de services méthaniers et citernes GNL, 2 sites industriel en région, 150 collaborateurs
- **Enjeux :** répondre aux obligations réglementaires, attentes de la société envers les sites industriels pour s'engager environnementalement, engouement fort des collaborateurs pour mettre en place des démarches éco responsables
- **Le contrat avec Lemontri :**
  - Démarche lancée fin 2019, avant les déchets étaient mélangés avec le tout venant
  - Lemontri sensibilise et aide au tri sur différents flux et apporte une solution complète pour les déchets tertiaires/de bureau : papier, mégots, gobelets, carton, etc.
  - Plus de **2t de matériaux ont déjà été triés et collectés**
  - **Reporting de Lemontri sur le geste de tri et les quantités collectées qui alimente les communications mensuelles auprès des salariés**



**Question** Vous collectez sur le Var ?

**Réponse de Lemontri :** Oui tout à fait



**Question / Entreprise Vers Ma Terre / RCC PACA :** La gestion de proximité des biodéchets n'est malheureusement pas abordée pourtant c'est la première solution à privilégier tant sur le plan économique qu'environnemental, tout en étant absolument complémentaire à la collecte). Je réitère de ce fait ma question de savoir est-ce que les professionnels de la "PGprox" seront également identifiés et proposés parmi les différents prestataires auprès des professionnels du territoire ?

**Réponse / Région :** Bien sûr, la solution de gestion de proximité des biodéchets est également très importante à mettre en avant : <https://reseaucompost.org/formations/le-dispositif-pgprox>

De nombreux ateliers du projet LIFE IP SMART WASTE ont été dédiés à ce sujet. Une fiche thématique permet de [retrouver les contenus et les replays](#).

#45



# ATELIER



## LES ELEMENTS CLES A RETENIR

1. Les entreprises et les administrations, quelle que soit leur taille, ont l'obligation de trier à la source les déchets générés par leurs activités. **De nombreuses entreprises et administrations méconnaissent cette obligation et il convient donc de les sensibiliser au sujet et de les accompagner dans le déploiement de solutions adaptées notamment via les fédérations professionnelles, les chambres consulaires, les associations de collectivités, etc.**
2. Il est fondamental de prendre conscience que malgré les complexités générées par un tri exigeant, l'intérêt d'une démarche de tri à la source provient de la **connaissance** qu'elle procure sur **les différents flux** de déchets produits qui permet à une entreprise d'engager une réflexion sur les **stratégies à mettre en place pour réduire et revaloriser** ces flux. **Les bénéfices économiques, financiers, réputationnels et bien entendu environnementaux à tirer d'une telle démarche sont importants** comme l'ont mis en évidence les témoignages de Flunch et de l'Hyper U.
3. Pour ce faire, les entreprises, y compris les plus petites, ne sont pas seules : elles peuvent bénéficier de **l'appui des chambres consulaires**, notamment les programmes d'appui déployés par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie. Les entreprises et artisans ont également intérêt à **travailler davantage ensemble** pour trouver des **moyens d'optimiser la gestion de leurs déchets et mutualiser certains services ou dispositifs**, tels que ceux développés par Synchronicity et l'association des commerces de la Butte à Marseille.
4. Par ailleurs, les **collectivités et les syndicats de gestion des déchets** ont pour responsabilité d'**accompagner les entreprises** et les administrations de leur territoire à trouver les meilleures **solutions** possibles. C'est d'autant plus vrai dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur où on estime que la part des DAE dans les ordures "ménagères" résiduelles ("sac noir") collectées oscille entre 36 et 50% selon les territoires, bien supérieure au ratio moyen national de 20%. Les **collectivités** ont à ce titre un **rôle à jouer** dans la **mise à disposition de locaux** pour les entreprises et artisans qui souhaitent **mutualiser leurs gisements** et qui sont freinés individuellement par la taille de leurs locaux.
5. Enfin, la **réglementation** devient de plus en plus **exigeante** sur le sujet mais des initiatives telles que celles du Cours Julien et de la Rue de la République à Marseille permettent de répondre à ces obligations. En parallèle émergent des **porteurs de solutions** qui proposent une **offre de plus en plus adaptée** aux besoins de petites entreprises, tels que Les Alchimistes et Lemontri.

### Revoir cet Atelier & Plus d'Info.....

- ➔ [Les supports de présentation](#)
- ➔ [Le Replay](#)
- ➔ [Fiche Outil DAE](#)
- ➔ [Benchmark Atelier N45 TRI DAE](#)